

## URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la srl « POUPOUG », représentée par Madame GRIS Pauline, dont les bureaux se trouvent Venelle Bruyère Sainte-Anne 14 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Place Cardinal Mercier, 8 à 1300 Wavre et cadastré division 1, section M n°340L.

Le projet consiste en l'aménagement d'un rez-de-chaussée commercial en 4 cabinets médicaux, et présente les caractéristiques suivantes :

- Le gabarit du volume principal reste inchangée ;
- Le gabarit des volumes secondaires arrières restent inchangés sauf le dernier volume secondaire qui est modifié (démoli) dans son emprise au sol (diminution de 7 m<sup>2</sup> environ) et dans son gabarit (R+toit vers un gabarit R0), avec une hauteur de 4m08 pour ce dernier volume secondaire ;
- La démolition de cette annexe arrière qui est insalubre et le remplacement de celle-ci par une nouvelle annexe d'un gabarit réduit avec une cour intérieure et une toiture végétalisée ;
- L'isolation des toitures plates des volumes arrières ;
- Le volume principal conserver son gabarit de R+2+toit, les volumes secondaires non modifiés conservent leur gabarit R+toit et R+1+toit ;

**En façade avant :**

Un parement en pierre bleue sur les deux premiers étages ; un parement en brique rouge sur les derniers étages ; des châssis en aluminium de ton gris ; une corniche de teinte gris foncé ; une toiture en tuile grises ; la modification de la vitrine du rez-de-chaussée alignée sur le front bâti existant ;

**En façade arrière :**

Une peinture en façade arrière de ton blanc ; des châssis en aluminium de teinte gris, une toiture en tuiles grises ;

- Une emprise au sol totale d'environ 183 m<sup>2</sup> ;
- Sans emplacement de parking ;

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles suivants du Code du Développement Territorial :

- Art. D.IV.40 les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional.  
Le projet est en dérogation au GRU concernant l'usage du bâtiment pour les personnes à mobilité réduite : Le projet ne respecte pas certaines conditions de l'article Art. 415 (La longueur du mur situé dans le prolongement de la porte fermée, du côté de la poignée, est de 50 centimètres minimums, les couloirs et sas doivent être de 1,5m de largeur minimum) ;
- Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Le projet est en écart au Schémas d'Orientation Local car il propose des constructions en zone de cours et jardin.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : François-Xavier Van Damme), téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Le dossier peut également être consulté durant la période d'enquête au Service urbanisme (Place des Carmes, 8, au 1<sup>er</sup> étage, à 1300 Wavre) :

- Les mardis, mercredis et vendredis ouvrables de 09 h00 à 12 h 00 (sur rendez-vous),
- Le mardi 10 mars 2026 de 16 h 00 à 20 h 00 (sur rendez-vous).

Le rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service urbanisme, téléphone : 010/230.371, mail : [permisurbanisme@wavre.be](mailto:permisurbanisme@wavre.be). À défaut, pour les consultations jusqu'à 20 heures, la permanence pourrait être supprimée.

**L'enquête publique est ouverte le 02 mars 2026 et clôturée le 16 mars 2026.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [permisurbanisme@wavre.be](mailto:permisurbanisme@wavre.be)

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : enquête publique n° 25/250.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 16 mars 2026 à 11h, au Service urbanisme.

A Wavre, le 16 février 2026